



Assemblée générale

Distr. limitée
2 mars 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 12 février–9 mars 2018

Projet de rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les travaux de sa session de fond de 2018

Rapporteur : M. Mohammad **Aboulwafa** (Égypte)

I. Introduction

1. Dans sa résolution [71/314](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/71/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité spécial de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur ses travaux.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session

2. La session de fond de 2018 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 février au 9 mars 2018. Le Comité a tenu à cette occasion quatre séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix, au nom du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. À la 254^e séance (séance d'ouverture), le 12 février, le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale a prononcé un discours devant le Comité spécial. Des déclarations ont également été faites par le Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix, au nom du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et par le Directeur de la Division du budget et des finances des missions



du Département de l'appui aux missions, au nom du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions.

4. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré son secrétariat technique.

B. Élection du Bureau

5. À sa 254^e séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

Président :

Tijjani Muhammad Bande (Nigéria)

Vice-Présidents :

Gabriela Martinic (Argentine)

Michael Grant (Canada)

Takeshi Akahori (Japon)

Mariusz Lewicki (Pologne)

Rapporteur :

Mohammad Aboulwafa (Égypte)

C. Ordre du jour

6. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.121/2018/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.
9. Questions diverses.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2018/L.2).

D. Organisation des travaux

8. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Michael Grant (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat confié au Comité par l'Assemblée générale.

9. La composition du Comité à sa session de fond de 2018 figure dans l'annexe du présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes [A/AC.121/2018/INF/2](#) et [A/AC.121/2018/INF/4](#).

E. Travaux du Comité

10. De sa 254^e à sa 256^e séance, les 12 et 13 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays et groupes suivants : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), El Salvador (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Nouvelle-Zélande (également au nom du Canada), Union européenne (au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la Serbie, de la Turquie et de l'Ukraine), Brésil, Chine, Colombie, Argentine, Uruguay, Fédération de Russie, Égypte, Inde, Japon, Pakistan, Philippines, États-Unis d'Amérique, Costa Rica, Turquie, Équateur, République bolivarienne du Venezuela, Indonésie, Thaïlande, Myanmar, Afrique du Sud, Ukraine, Guatemala, République arabe syrienne, Israël, France, Mali, République islamique d'Iran, Norvège, Jamaïque, Cuba, Bhoutan, Éthiopie, Sénégal, Rwanda, Népal, République de Corée, Géorgie et Tunisie.

11. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Union africaine.

12. Les 14, 15 et 23 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés. Le 14 février, la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur les questions relatives aux opérations sur le terrain. Le 15 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions ont fait plusieurs exposés et participé à un débat interactif. Le 23 février, un représentant de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur les résultats obtenus par les opérations de maintien de la paix.

13. Le Groupe de travail plénier et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 23 février au 9 mars et ont achevé leurs travaux sur les projets de recommandation.

III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail

14. À sa 257^e séance, le 9 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. [] à []) pour que l'Assemblée générale les examine.

IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session

15. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.

V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité

16. [*À insérer*]

Annexe

Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Membres : Le Comité spécial est actuellement composé des 153 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Observateurs : Botswana, Guinée équatoriale, Émirats arabes unis, Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Comité international de la Croix-Rouge, Cour pénale internationale, Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Ordre souverain de Malte.